

J.A. Fribourg (Suisse)
Jeudi 13 janvier 1972

Quotidien du matin
No 87 - 101e année

Le numéro 40 ct.

LA LIBERTÉ

LA LIBERTÉ

Rédaction :
40, avenue de Pérolles
1700 Fribourg
Téléphone 037/22 26 22

Administration :
40, avenue de Pérolles
1700 Fribourg
Téléphone 037/22 30 03

Annonces :
Publicitas S.A. Fribourg
2, rue de la Banque
Téléphone 037/22 14 22

Les pays de l'OTAN solidaires avec les Anglais dans le problème de Malte

UN ESQUISSE MENACÉ

La gigantesque éruption solaire qui a été enregistrée il y a quelques semaines et qui vient d'être révélée, a de quoi nous ramener au sentiment de notre petitesse en face des forces cosmiques qui conditionnent l'existence et l'avenir de la frêle planète dans laquelle notre humanité est emportée à travers l'espace. La possibilité d'une perturbation sensible dans les mouvements qu'elle décrit au cas où l'énergie dégagée se serait concentrée en direction de notre terre fait surgir devant nos imaginations l'éventualité de catastrophes après lesquelles les débris de nos engins de destruction les plus perfectionnés ne seraient qu'un feu d'artifice.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de se laisser impressionner par des perspectives effrayantes. Mais il est bien permis de constater que certains bouleversements dans l'équilibre et l'harmonie des corps célestes ne relèvent pas nécessairement de la science-fiction, que les lois apparemment immuables qui régissent depuis l'origine du monde le comportement de la matière peuvent être troublées dans leur fonctionnement par des faits imprévus qui peuvent modifier de façon catastrophique l'équilibre des masses et de l'énergie dans l'univers.

De toute manière, l'impression de sécurité dont nous bénéficions en ce qui concerne la marche du cosmos risque de n'être plus aussi totale que nous aurions pu le croire. Certes il y a longtemps que l'esprit humain a dû mûliger la sensation de triomphante euphorie dont il s'était grisé aux belles heures du positivisme quand l'homme s'imaginait dominer les mécanismes de la nature. Il y aura bientôt cent ans que le philosophe français Emile Boutroux faisait paraître en 1874 une fameuse thèse sur la « Contingence des lois de la nature » qui apportait le premier coup de bêche dans l'édifice d'une science fière d'avoir démenté et sondé tous les secrets de la matière et qui se faisait gloire d'appliquer avec une infailibilité absolue ses méthodes d'investigation dans tous les domaines de la connaissance. On ne saurait que constater l'inefficacité des lois physiques comportait des failles dans lesquelles pouvait trouver place une marge de contingences, que leur nécessité était relative, qu'elle pouvait être modifiée par l'entrée en scène d'éléments nouveaux et que, de ce fait, l'état de l'univers, à un moment donné, n'est pas la reproduction nécessaire de l'état précédent. Certes, les horizons ouverts par ces considérations que la recherche n'a fait que confirmer par la suite ne conduisent nullement à une dépréciation de la science. Celle-ci fonctionne avec une précision et une rigueur remarquables pour autant que les données sur lesquelles elle travaille ne sont pas troublées par l'intervention d'autres données modifiant plus ou moins les rapports des forces.

Mais nous voilà ramenés une fois de plus à une notion plus modeste de l'équilibre de cet univers dont nous faisons partie et dont nous sommes solidaires. Nous nous apercevons que des zones encore immenses d'inconnu concernent les domaines où nous sommes en mesure de prévoir avec une certitude entière le déroulement des lois de la matière et de l'énergie. Des événements imprévisibles du moins pour le moment peuvent venir bouleverser la configuration présente de notre horizon. Ce que de telles constatations doivent nous inspirer ce n'est certes pas une impression paralysante d'abattement. Mais c'est une leçon d'humilité. Et l'humilité n'a rien à voir avec un fatalisme qui émietterait notre volonté de recherches. Et surtout elle n'a pas de prise sur cette certitude exaltante qu'avait entrevue déjà un Pascal, celle qui nous rappelle que l'esprit et l'âme seront toujours infiniment plus grands que cet univers même quand ce dernier menace de toute sa puissance aveugle le frêle hôte qui l'habite pour y accomplir ses destinées.

Les pays de l'OTAN ont confirmé hier leur solidarité avec la Grande-Bretagne dans les négociations pour le maintien des installations britanniques dans l'île de Malte, apprend-on de source atlantique informée.

Il se confirme, apprend-on de source sûre, que plusieurs pays occidentaux — États-Unis et notamment l'Italie — envisagent sérieusement un effort financier supplémentaire afin de se rapprocher des exigences de M. Mintoff : un loyer annuel de 18 millions de livres. On note cependant, de source informée que Washington n'a pas suggéré à ses alliés d'augmenter l'offre occidentale de 4 millions de livres, comme certaines informations en provenance de Londres l'indiquent. Le chiffre avancé par les

États-Unis est, souligne-t-on, inférieur. Quant à la Grande-Bretagne, ajoutent-on, elle n'est toujours pas disposée à augmenter sa « contribution » à l'effort collectif des pays de l'OTAN. C'est l'impression que le secrétaire général Joseph Luns a rapportée de ses entretiens de lundi aux Chequers. Londres souhaiterait en revanche que ses alliés fixent une limite à ne pas dépasser, quelles que soient les pressions.

Les Occidentaux approuvent les Britanniques de vouloir rester à Malte jusqu'au 31 mars : ils estiment avec eux que le loyer des installations a été payé jusqu'à cette date. Mais chacun est conscient que le 15 janvier — date limite fixée par M. Mintoff pour l'évacuation des installations — pourrait être plus ou moins « fatidique ». Les Occidentaux estiment cependant généralement, indique-t-on de source informée, que les négociations pourront se poursuivre après le 15 janvier.

Mgr Gonzi: situation inchangée

« Le dialogue continue, une atmosphère de bonne volonté s'est créée grâce à ma visite, bien que les positions, d'un côté comme de l'autre, soient restées inchangées », a déclaré Mgr Michele Gonzi, archevêque de Malte, au cours d'une conférence de presse qu'il

a donnée hier après midi après son arrivée à Rome.

Il a révélé qu'une offre de l'OTAN lui avait été communiquée à Londres, mais qu'il l'avait refusée comme étant insuffisante.

(Suite en dernière page)

Dépôt de l'initiative en faveur d'un service civil Plus de 60 000 signatures ont été récoltées

Hier après midi, les promoteurs de l'initiative en faveur de la création d'un service civil ont déposé à la Chancellerie fédérale à Berne les 62 513 signatures qui ont été récoltées. Le chiffre de 50 000 qui était nécessaire à l'aboutissement de l'initiative a donc été dépassé.

Une conférence de presse a ensuite permis aux professeurs du gymnase de Muenchenstein, dans le demi-canton de Bâle-Campagne, et en particulier au président du comité, M. L. Haefliger, de préciser leur conception du service civil qu'ils souhaitent voir instaurer en Suisse.

UNE ALTERNATIVE

Les initiateurs ne renoncent nullement à une défense armée seule « à même d'assurer l'indépendance du pays », mais ils offrent aux objecteurs de conscience la possibilité de remplacer leur devoir militaire par un service civil. Il s'agit donc, précisent-ils, d'une alternative : service militaire ou service civil, de sorte que tous les citoyens fournissent un service à la communauté. Il faudra, bien entendu, modifier l'article 18 de la Constitution en ajoutant, en particulier, la clause suivante : « Un service civil est prévu comme solution de remplacement du service militaire, pour les Suisses qui ne peuvent concilier l'accomplissement du service militaire avec les exigences de leur foi ou de leur conscience ». Ce service civil ne devra pas exiger des prestations inférieures à celles du service militaire afin de ne pas courir le risque d'affaiblir l'armée par une désaffection des recrues. Un risque ou des efforts moindres pourraient être compensés par une durée de service plus longue. Les citoyens astreints à ce service pourraient être appelés, par exemple, à participer à des actions de secours en cas de catastrophe, à des travaux d'entretien, à des tâches de service public, etc.

départ de professeurs du gymnase de Muenchenstein, a trouvé de l'aide dans toute la Suisse. Un comité s'est notamment constitué dans le canton de Neuchâtel. Plusieurs partis cantonaux à tendance socialiste et démocrate chrétienne, le parti populaire évangélique suisse, la Fédération des Églises protestantes de Suisse, l'Évêché de Bâle, l'Église méthodiste de Suisse et la Société des aumôniers militaires ont apporté leur appui au comité. Les trois

régions linguistiques ont fourni leur lot de signatures. Cette collecte, lancée en septembre de l'année passée, a été réalisée avec des moyens réduits. La différence avec les thèses du Conseil suisse pour la paix réside principalement dans le fait que le choix ne sera pas entièrement libre : pour devenir membre du service civil, le citoyen devra d'abord « objecter » pour des motifs sérieux de foi ou de conscience. (ATS)



Dans ce numéro vous lirez notamment :

- 5 SR de l'armée : frictions et chevauchements
- 7 Collision mortelle à Montagny-sur-Yverdon
- 17 Plans communaux d'aménagement : où en est-on ?
- 21 23 Arconciel en marche vers l'an 2000
- 25 Coupes d'Europe de football : de grands « choocs »
- Boxe. Blaser synonyme de suspense
- 27 Ski. Annemarie Pröll écrase ses rivaux
- Patinage artistique. 4e titre européen pour Rodnina et Ulanov

Des prisons, pourquoi faire ?

De notre correspondant à Paris, Maurice HERR

En mer, à deux ou trois milles de la côte marseillaise se dresse l'îlot rocheux du château d'If couronné d'une vieille forteresse destinée à protéger le port phocéien des attaques venues du large. Désaffecté depuis au moins deux siècles, le fort a longtemps servi de lieu de détention, avant d'être offert à la curiosité des touristes. Ces derniers, qui embarquent au vieux-port cher à Pagnol, affluent sur le rocher, où les guides des volubiles de l'administration des Beaux-arts leur font visiter les anciens cachots, et leur indiquent notamment, avec force détails historiques, la cellule où fut enfermé Edmond Dantès, le héros du « comte de Monte Cristo », le

trou creusé par son co-détenu l'abbé Feraï, afin de communiquer avec lui, et la porte par où il s'évada. Quand on sait que l'histoire a été inventée de toutes pièces par l'imaginaire Alexandre Dumas, on ne peut s'empêcher de sourire devant les récits inventifs des guides du château d'If. L'un d'eux, à qui j'en faisais récemment la remarque me répondit avec son accent enoïlé : « Bien sûr que tout cela est faux, et qu'Edmond Dantès n'est pas venu ici, puisqu'il n'a jamais existé. Mais les gens (prononcez les gens) sont si contents quand on leur raconte des histoires de prisons et de prisonniers, que nous ne voulons pas les décevoir... »

LA PRISON DE TOUL EN VEDETTE

Des histoires de prisons et de prisonniers, les Français en entendent beaucoup ces jours-ci, depuis que la commission nommée par le gouvernement pour enquêter sur les récents incidents qui se sont produits à la maison pénitentiaire de Toul, a déposé son rapport. Présidée par le procureur général Schmeck, cette commission n'a pas craint de révéler, avec l'accord du ministère de la justice, la situation malsaine dans laquelle étaient maintenus les prisonniers de Toul, du fait de l'état vétuste des locaux d'une part et de l'application rigoureuse des règlements pénitentiaires d'autre part. On a ainsi appris que les jeunes délinquants encore

amendables étaient mélangés avec les vieux « chevaux de retour » endurcis et que, pour un oui ou pour un non, les détenus étaient abusivement soumis au régime de la « cellule morte » de contention, sorte de camisole de force qui les immobilise sur leur couchette. Bref, qu'étaient réunies à Toul toutes les conditions pour qu'écoulât un jour ou l'autre une révolte du genre de celle qui s'est produite en décembre. Celle-ci n'a pas eu de conséquences tragiques, car le pire a été évité, mais on a frôlé le drame sanglant.

REPORTER LE SYSTEME PENITENTIAIRE

Certes, la maison centrale de Toul n'est que l'un des 170 établissements du même genre que gère l'administration pénitentiaire, et la situation dénoncée par le rapport Schmeck ne se retrouve pas nécessairement ailleurs. Il n'empêche que ce document « sincère et sans complaisance », a souligné M. René Pleven, ministre de la Justice, pose en termes clairs le problème de la réforme du système pénitentiaire français.

Au plan des bâtiments d'abord : aucune prison n'a été construite en France entre 1900 et 1960 (quatre ou cinq l'ont été depuis) et la plupart des centres de détention ont été installés dans des locaux totalement inadéquats à leur objet : des établissements militaires désaffectés, mais aussi et surtout d'anciens couvents, des abbayes, et donc des vieux murs doivent souvent frémir.

Une nouvelle politique des bâtiments pénitentiaires doit donc être mise en œuvre, afin que puissent être appliqués les principes définis il y a quelques années sur le rôle de la détention. Celle-ci, a-t-on dit alors — et on le répète à l'envi aujourd'hui — doit être moins de châtier qu'une occasion d'amendement pour ceux qui y sont soumis. La société, qui enferme ceux qui ont contrevenu à ses lois, ne doit pas chercher à se venger, mais à rééduquer les coupables afin qu'ils soient en mesure d'être à nouveau reçus en son sein. « La peine privative de liberté a pour but essentiel l'amendement et le reclassement social du condamné », disait la loi pénitentiaire de 1945.

Car, comme le souligne un avocat célèbre, si le criminel ou le délinquant sort de prison comme il y est entré, ou plus dangereux encore, l'emprisonnement n'est pas détense de la société, mais menace pour elle.

Le propos est inattendu et inattaquable. Cependant, à une époque où la violence ne cesse d'accroître ses ravages, il est plus difficile que jamais de faire coïncider d'excellents principes humanitaires avec la dure réalité des faits. Comme pour la peine de mort elle-même, le débat est ouvert. La prison, pour quoi faire ? et comment ? M. H.

Qu'en pensez-vous ?

La Tour de Babel

Tiens, ça rime avec Eurotel ! Comme je ne suis ni un esthète, ni un politicien, ni un polémiste, ni un urbaniste, et j'en passe, le reste m'est indifférent.

